



Bruxelles, jeudi 19 mars 2020

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

**COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE
PROCÈS VERBAL DU COLLÈGE RÉUNI
DU JEUDI 19 MARS 2020**

Etaient Présents :

Monsieur Rudi VERVOORT

Président du Collège Réuni compétent pour la coordination de la politique du Collège Réuni

Monsieur Alain MARON

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Madame Elke VAN DEN BRANDT

Membre du Collège Réuni compétent pour la politique de la Santé et la politique de l'Action sociale

Monsieur Bernard CLERFAYT

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Sven GATZ

Membre du Collège Réuni compétent pour les prestations familiales, la fonction publique, les finances, le budget, les relations extérieures et le contrôle des films

Monsieur Eric MERCENIER

Directeur de Cabinet du Président du Collège réuni

1 Approbation des Procès-Verbaux des réunions du 12 et 18 mars 2020.
(COCOM-RV-0.6946)

Décision:

Accord.

2 Communication à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune des décisions du Collège Réuni du 12 et 18 mars 2020.
(COCOM-RV-0.6947)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni prend acte des décisions communiquées à l'Assemblée Réunie de la Commission communautaire commune.

La présente décision est de notification immédiate.

3 Projet d'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune portant démission et nomination d'un membre suppléant du Comité général de gestion de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales - Remplacement madame Van Kets
(COCOM-RV-49.6935)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni décide :

- d'approuver le contenu de cette note;
- de nommer madame Ann Baeyens en qualité de membre suppléant du Comité général de gestion de l'Office susdit, au titre de représentant d'un organisme assureur.

Cette décision est de notification immédiate

4 Lancement d'un marché public portant le numéro 2020/D/01 pour l'exécution de services concernant l'assistance juridique dans le domaine de la politique de la santé et des institutions de soins et de l'aide aux personnes
(COCOM-AM-EV-48.6942)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve le cahier spécial des charges n° 2020/D/01 du marché public pour l'exécution des services concernant l'assistance juridique dans le domaine de la politique de la santé et des institutions de soins et de l'aide aux personnes ;
- Charge le Fonctionnaire dirigeant et le Fonctionnaire dirigeant adjoint des Services du Collège réuni, de lancer, d'attribuer et d'exécuter le marché public ;
- Approuve l'objet de la dépense résultant de l'exécution du marché public dont question.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour la Santé et l'Action sociale, du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

5 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant un subventionnement au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2019-2020
(COCOM-AM-EV-49.6943)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 50.000€ au CPAS de Woluwe-Saint-Lambert pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2019-2020. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.001.42.01.4540 « Subventions à des organismes publics pour initiatives sociales » du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

6 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant un subventionnement au CPAS de Bruxelles pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2019-2020 (COCOM-AM-EV-49.6944)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 50.000€ au CPAS de Bruxelles pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2019-2020. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.001.42.01.4540 « Subventions à des organismes publics pour initiatives sociales » du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

7 Arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune accordant un subventionnement au CPAS d'Anderlecht pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2020 (COCOM-AM-EV-49.6945)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- Approuve l'octroi d'une subvention de 50.000€ au CPAS d'Anderlecht pour le renforcement de son personnel lié à la présence d'un centre d'accueil et d'hébergement d'urgence sur son territoire pour l'année 2020. Cette subvention sera engagée sur l'allocation de base 04.001.42.01.4540 « Subventions à des organismes publics pour initiatives sociales » du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2020.

Le Collège réuni charge ses Membres, compétents pour l'Action sociale et la Santé du suivi des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

8 Services du Collège réuni (SCR) – Promotion à un emploi de directeur A3 (COCOM-BC-SG-14.6936)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- prend acte des décisions unanimes du Conseil de Direction du 3 décembre 2019, considérant les deux candidates aptes à la fonction et les classant dans l'ordre suivant :
 - 1^{ère} place : Madame Muriel Quinet ;
 - 2^{ème} place : Madame Sabine Vanbuggenhout.
- promeut Madame Muriel Quinet au grade de « Directeur Coordination et Stratégie Iriscare », dans le cadre français ;
- décide que cette promotion prend effet au 1^{er} décembre 2018 ;
- charge les fonctionnaires dirigeants des Services du Collège réuni de notifier ces décisions aux intéressées et de publier l'arrêté de promotion par extrait au Moniteur belge ;
- charge ses membres compétents pour la Fonction publique de l'exécution des présentes décisions, lesquelles sont de notification immédiate.

9 Service d'intérêt économique général (SIEG) - Elaboration du rapport 2020 par les administrations et les organismes d'intérêt public (COCOM-BC-SG-17.6948)

Décision:

Accord.

Le Collège Réuni :

- charge les Services du Collège réuni et Iriscare :
 - d'actualiser l'analyse des services pouvant être identifiés comme SIEG, en n'oubliant pas de prendre en considération les transferts de compétences qui ont eu lieu suite à la 6^{ème} réforme de l'état;
 - de contacter toutes les entités relevant de leur tutelle pour que celles-ci identifient les services relevant des SIEG à tout niveau que ce soit;
 - de remplir le cas échéant le questionnaire, conformément au template, sur les SIEG 2020 et de communiquer aux coordinateurs de Brussels International leurs éventuelles contributions d'ici le 15 mai 2020;
- charge les Membres du Collège réuni compétents pour le Budget et les Relations extérieures de l'exécution de la présente décision.

Cette décision est de notification immédiate.

10 Sanction par le Collège réuni de l'ordonnance visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Collège réuni dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, que l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a adoptée en sa séance du jeudi 19 mars 2020. (Ajouté en séance) (COCOM-RV-25.6960)

Décision:

Accord.

Le Collège réuni :

- sanctionne et promulgue l'ordonnance visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Collège réuni dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, que l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a adoptée en sa séance du jeudi 19 mars 2020.

La présente décision est de notification immédiate.

Le Secrétaire,

Eric MERCENIER